

## 67<sup>ème</sup> RAPPORT ANNUEL

### Message de la Municipalité

L'apprentissage et l'exercice de la musique dès le plus jeune âge permettent à chacune et chacun de développer des compétences indispensables à la vie en collectivité. Ainsi l'écoute, la collaboration, la créativité, la sensibilité mais aussi la persévérance sont sollicitées et développées tout au long des années d'apprentissage de la musique. En jouant ensemble, les enfants et les jeunes apprennent à tenir compte des autres et à s'intégrer dans une communauté. La formation musicale participe alors d'une politique culturelle engagée favorisant l'acquisition de compétences et d'outils précieux.

Avec l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel 67a sur la promotion de la formation musicale des jeunes, approuvé par le peuple en septembre 2012, et la Loi sur les Ecoles de Musique (LEM), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la formation musicale non-professionnelle bénéficie d'un soutien sans précédent tant au niveau politique qu'institutionnel, avec l'objectif d'offrir le meilleur enseignement possible à tous les élèves. Dans la volonté de favoriser une organisation institutionnelle permettant d'atteindre cet objectif, et de soutenir ainsi une application réussie de la LEM, la Municipalité a récemment indiqué, dans le cadre de son rapport de politique culturelle pour les années à venir, sa volonté de voir se rapprocher un certain nombre d'écoles de musiques lausannoises, dont l'ESM. Elle se réjouit que celles-ci aient entamé une réflexion allant dans ce sens.

L'Ecole sociale de musique qui enrichit l'enseignement musical lausannois depuis 67 ans avec succès a en effet toutes les compétences pour être un moteur pour les changements à venir et nourrir les projets à mettre en place de son expérience.

Nous tenons à remercier chaleureusement les professeurs et le personnel de l'ESM de l'excellent travail effectué ainsi que le comité, son président M. Racine et le directeur M. Gafner de leur engagement tout au long de l'année. Et plein succès à tous, ainsi qu'aux élèves bien sûr, pour l'année 2015/2016.

*Daniel Brélaz, syndic*

### Billet du Président

*« La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée » (Platon)*

*Notre image change, notre message demeure :*

Désireux de proposer une image plus « colorée et vive » notre Comité a mandaté une agence de communication afin de construire une nouvelle identité visuelle à notre école. C'est chose faite ! La déclinaison en couleurs de notre logo combinant 4 notes de musique tout en mettant en évidence nos valeurs : Une pédagogie de qualité, vivante et stimulante ; un respect du rythme d'apprentissage de l'élève ; un enseignement instrumental enrichi de musique d'ensemble ; le respect de la Convention des Droits de l'Enfant.

Le site internet a été repensé intégralement afin que le visiteur y trouve rapidement l'information recherchée tout en ayant du plaisir à naviguer dans les nombreuses rubriques colorées. Je félicite l'équipe de projet qui a œuvré pour enrichir les nombreuses rubriques et qui a choisi les illustrations présent lors des événements de l'école. A vous de le découvrir !

*Que voulez-vous, que pouvons-nous vous offrir, où, sous quelle forme, à quel prix, dans quel espace, grande école ou école de proximité, ... ?*

Dans un précédent billet, je vous amenais à réfléchir sur « votre école », sur celle que vous souhaitez voir rayonner à Lausanne. Depuis l'introduction de la loi sur les écoles de musique (LEM), des directives sont mises en place par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) obligeant les écoles à s'adapter et évoluer. Un point particulier touche aux tarifs d'écologie qui doivent, au terme de 2018, être couverts à raison de 40 % par l'élève et 60 % par les subventions communale et cantonale. L'ESM n'y échappe pas et doit adapter ses tarifs de manière progressive afin de respecter les directives de la FEM. Nous apportons également des solutions pour les élèves adultes, qui ne sont pas soutenus par la LEM, au moyen de cours combinant du collectif et de l'individuel à un prix abordable, preuve que l'ESM se veut l'école des enfants, des jeunes talents et également des adultes. L'harmonie des générations doit être préservée.

Récemment la Ville, par son service de la Culture, a déposé son préavis de politique culturelle (2015-2019). Un document conséquent de propositions et de priorités pour poursuivre la dynamique lausannoise. Un chapitre concerne les écoles de musique de Lausanne, tant non professionnelles que professionnelles, et ce point a interpellé le Comité de l'ESM. En effet, une proposition de créer un pôle d'enseignement de base a été faite et aurait pour conséquence de regrouper sous une seule et nouvelle bannière les 5 écoles de musique non professionnelles. Cette nouvelle entité compterait alors quelque 2000 élèves et reprendrait tout ou partie des missions historiques des partenaires. Pour certains, le début d'une nouvelle aventure musicale pour le bien de la communauté en assurant une diversité et une accessibilité de l'offre. Pour d'autres, la fin d'un temps, d'une histoire de plusieurs dizaines d'années. Des discussions ont cours actuellement afin de bien cerner les enjeux et impacts de ces importantes propositions de changements. Au-delà des craintes que ces propositions peuvent faire émerger, nous nous voulons confiants dans l'avenir.

Nous recevons volontiers vos commentaires et remarques sur la question d'un rapprochement à 5 des écoles de musique de Lausanne : y seriez-vous favorables ou opposés et pour quelles raisons ? A adresser par courriel à : [direction@esml.ch](mailto:direction@esml.ch).

Les enjeux futurs sont nombreux, parfois complexes, et demandent du travail et de la persévérance. Notre Comité est présent pour ceci et je l'en remercie.

*Action et musique dans une offre musicale de qualité à Lausanne, ceci pour vous !*

L'ESM se veut dynamique et cherche sans cesse à proposer une palette de cours, d'ateliers, d'ensembles y compris familiaux, d'orchestres en classe. Des concerts organisés par les professeurs et qui mêlent, par exemple piano et danse. De même, les seniors ne sont pas oubliés avec des cours de rythmique. Enfin, une solution pour les adultes au travers d'une approche semi-collective du cours, alliant richesse des contacts du groupe et privilégiant le contact direct avec le professeur est maintenant proposée à un tarif intéressant et abordable !

Tout ceci a été réalisé grâce au travail acharné de notre directeur Théo Gafner et de son équipe. Je les en félicite.

*Persévérer et croître :*

Avec les changements imposés par la LEM, l'analyse des propositions de regroupements d'écoles et de collaborations, l'ESM entend poursuivre sa mission qui est d'être au service de chacun pour transmettre ce savoir musical qui apporte tant depuis maintenant 67 années !

*Merci !*

Avant de conclure, j'aimerais souligner notre gratitude envers nos autorités (Ville de Lausanne et canton) pour les magnifiques soutiens financiers et de moyens qui nous sont vitaux pour offrir un enseignement de qualité. J'associe également tous les acteurs de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) qui travaillent intensément. De même, l'écoute et le soutien de Mme Maya Breitenstein, qui représente la Municipalité au sein du Comité, nous sont précieux.

Mes remerciements vont également à l'adresse de l'ensemble du corps professoral, de la Direction, du Secrétariat et des membres du Comité pour tout ce qui est réalisé chaque jour pour que vive l'ESM.

*Soutenir :*

En annexe de ce rapport, vous trouverez un bulletin de versement qui permettra d'alimenter le Fonds G. Gilbert Graz du nom d'un des pionniers-fondateurs de 1948. Ce fonds permet d'aider financièrement et ponctuellement toute personne qui serait en difficulté au niveau de son écologie ; merci d'y faire bon accueil.

Au plaisir de vous rencontrer lors de la séance de clôture, je vous souhaite un très bel été.

*Valéry-John Racine*

## Départs

Ses études de rythmicienne à l'Institut Jaques Dalcroze à peine terminées, cette ancienne élève de l'ESM se voit nommée professeur par G.G. Graz – administrateur de l'école. Aujourd'hui, soit 40 ans plus tard, **Mme Anne Terraz** prend une retraite plus que méritée. Avec son cours de *pré-solfège*, elle créa une passerelle pour les enfants désirant suivre une initiation alors qu'ils ont commencé l'école primaire. Nous la remercions pour toutes ces générations d'enfants qui ont pu bénéficier de cet enseignement riche et dynamique.

Voilà plus de 35 ans que **M. Pierre-André Vincent**, pédagogue passionné, musicien et compositeur, enseigne au sein de l'ESM. Avec l'arrivée du printemps, il a désiré profiter de la nature et de la campagne pour s'adonner à la composition. Non qu'il puisse s'arrêter, cet intrépide marcheur voit une retraite déjà bien remplie. Ami flûtiste, nous lui devons une littérature prolifique pour son instrument roi : la flûte, ainsi que plusieurs œuvres saluant les jubilés de la maison. A ce « *Petit Prince* » nous disons un immense merci pour sa passion partagée et transmise à de nombreux flûtistes.

## Arrivées

Nous avons la joie de souhaiter une cordiale bienvenue à 5 nouveaux professeurs et 2 nouveaux collaborateurs au sein de l'ESM.

A la suite de départs à la retraite deux nouveaux professeurs de piano ont été nommés **Mme Claire Schwob** et **Mme Oana Dinea** ainsi qu'un nouveau professeur de flûte traversière **Mme Szu Yu Chen**. Pour répondre à une très forte demande, **M. Mathieu Varnerin** et **M. Pascal Michel** ont été nommés respectivement professeur de guitare et professeur de violoncelle.

Afin de proposer une formation musicale selon la méthode Kodaly, **Mme Fruzsina Szurómi** a été nommée professeur d'initiation musicale.

**M. Vincent Canu** et **M. Romain Miceli** ont été engagés afin de renforcer l'équipe administrative.

## Fonds G.-G. Graz

Une aide partielle a été octroyée par le Fonds Graz en 2014 soit un montant de CHF 361.

Il est utile de rappeler que ce fonds du nom d'un des fondateurs de l'ESM apporte une aide ponctuelle pour payer des écolages.

Alimenté par des dons, le Fonds Graz est constitué d'un montant bloqué dont les intérêts sont utilisés pour les aides. La situation actuelle du marché ne permet pas de placer des montants de manière favorable, en conséquence, le rendement est actuellement faible.

Pour augmenter la fortune du fonds, les dons sont toujours les bienvenus. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de joindre à ce rapport d'activité un bulletin de versement.

Nous remercions d'avance tous les donateurs pour leur générosité.

## Rapport d'activité

### L'ESM, un pas vers l'avenir.

L'introduction de la LEM (Loi sur les Ecoles de Musique) en 2012 a apporté de nombreux changements au bénéfice de la Musique et continue de déployer ses effets. L'harmonisation des plans d'études, des conditions de travail et des subventions vise à mieux reconnaître toutes les musiques ainsi que tous les protagonistes. Que ceux-ci enseignent dans le style classique, populaire, jazz ou actuel.

L'Office Fédéral de la Culture a dressé les lignes directrices de sa politique culturelle pour les 5 années à venir à travers son message culturel. En réponse à l'article constitutionnel 67a plébiscité par le peuple en 2012, de nouveaux moyens financiers sont octroyés au titre de l'encouragement pour la musique et la jeunesse, ceci au travers de l'initiative J+M. L'enseignement de la musique n'a hélas pas reçu le même soutien et nous devons probablement attendre au moins 2020 pour qu'un cadre fédéral soit établi.

De son côté, la Ville de Lausanne a déposé son préavis culturel fixant ses intentions en matière de politique culturelle pour les années 2015 à 2019. Deux pôles d'enseignement musical y sont décrits: un pôle d'enseignement de base regroupant cinq écoles dont l'ESM et un pôle d'excellence regroupant les deux institutions assurant l'enseignement particulier.

Cette transformation proposée par nos autorités demande réflexion et préparation avant sa mise en marche.

Selon certains scientifiques, la marche humaine définit un phénomène complexe qui implique la coordination de mouvements qui maintiennent le corps en équilibre lors du déplacement vers l'avant.

Transposons cette image à notre institution musicale par la métaphore. Pour se mouvoir vers l'avant, elle doit pouvoir coordonner les phénomènes complexes de ses actions pour avancer vers un but ; ceci tout en garantissant une stabilité et un équilibre aux individus qui la composent. Les changements induits par la Ville nous poussent à aller de l'avant après avoir pris le temps de nous interroger sur nos valeurs. Quelles visions, quelles missions sommes-nous prêts à défendre et à partager ? Quel chemin voulons-nous suivre ? Toutes ces questions se posent afin de réaliser un *projet d'envergure* qui préservera notre équilibre. Tels sont les enjeux que professeurs, administration et comité de l'ESM auront à débattre cet été lors d'une table ronde conduite par M. Bernard Hucher, spécialiste du management institutionnel et des systèmes de qualité.

Notre institution ne s'est pas contentée jusqu'ici de camper sur sa position. Les quelques points de repères ci-dessous retracent le chemin parcouru d'une année placée sous le signe de la collaboration. Ces changements n'auraient pas été possibles sans l'apport de nouvelles forces administratives: notamment, M. Romain Miceli, administrateur et M. Vincent Canu, chef de projets.

Un soin particulier a été porté à la modernisation de nos canaux de communication. Aussi le nouveau logo imaginé par l'agence de communication *Transistor* a pu développer tout son potentiel à travers la modernisation de notre site internet réalisé avec l'agence *Cruncher*. Dans la même veine, deux nouvelles brochures présentent l'ensemble des activités de l'ESM: l'une destinée aux cours d'initiation, l'autre aux cours individuels et collectifs de 7 à 77 ans. Le système informatique a lui aussi été repensé et modernisé par *Infotec*. Est ainsi mis en place un nouveau système efficace de boîtes de courriel pour l'ensemble du corps professoral.

Une réflexion sur le développement des activités de l'ESM, leur financement et la manière de communiquer l'offre de cours a été menée conjointement par notre chef de projet et l'agence *Wzart*.

Grace au soutien de l'EJMA et de l'Institut de Ribaupierre qui nous ont mis des salles à disposition, nous avons pu faire face à la pénurie de locaux qui frappe l'ensemble des écoles publiques lausannoises.

Quelques nouveautés et particularités sont à signaler :

- La mise en place de cours de rythmique seniors donnés par Mme Arielle Zaugg en collaboration avec la maison de quartier de Chailly, la paroisse St-Jacques, le centre de la mémoire du CHUV et le réseau Delta.
- Une série de concerts en collaboration avec la maison de quartier de la Pontaise ont permis d'entendre: l'ensemble Fortunato : C. Marguerat, P. Marguerat, R. Freiburgs, K. Fuchs et S. Perroud, le trio : J.-B. Poyard, P. Michel et Y. Tanaka, le conte « *De la mer à la terre* » avec C. Heuwekemeijer et le Trio : C. Schwob, S.Y. Chen, O. Faller, le Duo Varnerin : M. Varnerin et S. Varnerin, ainsi que « *Quand le piano danse le corps chante* » : avec O. Dinea et C. Leçaçon.
- Un cours de musique ancienne pour les enfants en collaboration avec le COV (Conservatoire de l'Ouest Vaudois).
- Un concert de soutien au projet H2o de l'association Lapachos, avec l'orchestre Prisma Latino du Paraguay sous la direction de M. Szaran à l'école hôtelière de Lausanne (EHL).
- Quatre ateliers musicaux proposés par S. Zimmermann, C. Marguerat, L. Ponti et M.-C. Bettens à l'occasion de la fête de la Halle aux jeux *La souris verte*.
- Un camp pour les chœurs de l'ESM à Vaumarcus, le week-end prolongé du 1<sup>er</sup> mai.

En plus de ces quelques nouveautés et particularités, l'année 2014-15 a été rythmée par plus de 52 auditions dont deux concerts *Musique ensemble* permettant aux élèves et aux professeurs de partager le fruit de leur travail avec le public. A noter le projet *Haiku* de la classe de J. Sicre et A. Corthay en collaboration avec l'Ecole de Musique de Pully. Enfin, la dernière audition de P.-A. Vincent a été l'occasion d'entrevoir la richesse et la créativité du compositeur entouré de tous ses élèves.

Les petits chanteurs de Lausanne regroupant Cantabulle, Cantacroche et Cantarpege ont participé au Kiosque à musique animé par J.-M. Richard. Ils ont donné de magnifiques concerts dont *Etoile d'or* à Payerne, la chantée de Noël à St-François, les Schubertiades des enfants et la fête de la musique.

L'orchestre *Tou nouvo* s'est produit avec l'ensemble *Méli-Mélo* et *Cordes ensemble* lors de nos concerts *Musique ensemble* ainsi qu'à la Schubertiade des enfants et à la fête de la Musique.

Plusieurs élèves se sont distingués lors du concours suisse de musique pour la jeunesse à l'Intrada régional:

- Un deuxième prix pour le duo Anja Stumpe et Angnieszka Seki
- Un troisième prix pour Frédéric Busch
- Un troisième prix Natacha Stumpe et Cyriel Maerten

Des nouveautés pour la rentrée 2015-16:

- *Musiciens en herbe* est destiné aux jeunes enfants encore indécis quant au choix de leur instrument. Il leur permettra de choisir trois instruments à essayer.
- Un cours semi-collectif pour adultes combinant cours d'instrument avec cours de musique de chambre garantira l'accessibilité de l'offre tout en maintenant son autofinancement.
- Après plusieurs années de projet-pilote, un nouveau groupe d'*orchestre en classe* sera ouvert dès la rentrée de septembre au collège de Boissonnet.
- Les ateliers de musique ancienne, contemporaine, musique ethno, ateliers d'expression se dérouleront sur un semestre. Ils comporteront 4 cours et seront suivis d'un week-end d'approfondissement à la Fondation Hindemith de Blonay.

Un grand MERCI à tous les protagonistes qui font la richesse de la vie de notre école: élèves, professeurs, comité et administration.

**Théo Gafner**

## Comité

M. Daniel Brélaz	Syndic, Administration Générale et Culture
Mme Maya Breitenstein	Adjointe Service de la Culture
M. Valéry-John Racine	Président
M. Romain Miceli	Trésorier
Mme Floriane Nikles	Membre
M. Bernard Stumpe	Membre
M. Denis Corboz	Membre
M. Henri Laufer	Membre
M. Claude Marguerat	Délégué APESM
M. Antonio Dominguez	Délégué APESM
M. Théo Gafner	Directeur
Mme Myriam Couturier	Secrétaire – comptable

Le comité s'est réuni par 5 fois durant cette année scolaire pour relever les défis qui l'attendaient. Outre les activités courantes de l'école, dont la fixation du cadre budgétaire pour 2015, l'analyse puis l'approbation des comptes 2014, le comité a analysé le cadre fixé par la LEM en matière d'écolages. De cette analyse découle une indexation des tarifs afin de garantir les objectifs financiers imposés d'ici 2018 (40 % écolages / 60 % subventions).

N'ayant plus d'enfant dans notre institution, M. Olivier Blanc représentant des parents au sein du comité, a désiré le quitter. Nous ne saurions trop le remercier pour son engagement et sa participation à la vie de notre institution durant de nombreuses années. Messieurs Henri Laufer – Notaire à Lausanne, Denis Corboz – musicien, enseignant et membre du conseil communal et Bernard Stumpe – élève et parent d'élèves, ont rejoint le comité. Bienvenue à eux et merci pour leur engagement !

Le manque de locaux est un élément qui préoccupe le comité et ceci à divers titres. En raison de la pénurie de locaux qui frappe l'ensemble des collèges lausannois, l'ESM a dû, à la rentrée de septembre, chercher dans l'urgence une solution. Grâce à la collaboration d'autres institutions, une solution in extremis a été trouvée. Avant les vacances de Pâques, nous avons appris que l'ensemble des locaux du collège de la Madeleine seront repris pour l'enseignement par l'établissement primaire d'Entre-Bois. Des locaux devront être trouvés pour les quelques 250 élèves et pour l'administration avant le mois de mars 2016.

Le préavis culturel (2015-2019) ainsi que le projet d'analyse de rapprochement des 5 écoles de musique de Lausanne dispensant l'enseignement de base occupe de manière récurrente les séances du comité.

Le comité a poursuivi la modernisation des canaux de communication selon les objectifs mis sur pied en 2014 (logo, site internet, brochures, flyers et events).

Pour répondre à l'analyse du risque de l'exercice précédent, deux actions ont été validées par le comité puis entreprises :

- Le renouvellement du système informatique et du serveur. Ces changements ont été effectués de manière à ne pas créer de frais inutiles lors d'un éventuel regroupement des écoles de musique.
- Le comité a souhaité le renforcement de l'équipe administrative afin de permettre à l'ESM de faire face aux enjeux de ces années à venir.

Pour permettre de garantir l'accessibilité à la musique malgré une hausse sensible des écolages, le comité s'est penché sur des solutions de cours semi-individuels/collectifs, des cours pour adultes ainsi que le développement des orchestres en classe pour l'ensemble des collèges lausannois. Des négociations avec les différents partenaires sont en cours.

**Félicitations pour leur réussite au  
Certificat AVCEM**

**Classe de piano de Ioana Primus :  
Frederick Busch**

**Classe de trombone de Bernard Trinchan :  
Nathan Besson**

L'Ecole Sociale de Musique est membre de



Association Vaudoise des Conservatoires  
et Ecoles de Musique  
[www.avcem.ch](http://www.avcem.ch)



Association Suisse des Ecoles de Musique  
[www.verband-musikschulen.ch/](http://www.verband-musikschulen.ch/)

## Parole aux professeurs

L'enseignement d'un instrument de musique est un enseignement particulier. En tant que professeurs, nous avons la chance de transmettre nos connaissances et expériences chaque semaine à nos élèves individuellement. Mais pourquoi une école de musique alors ? Et de quelle école de musique avons-nous besoin ?

Une école de musique est d'abord une équipe au sens large. Dans cette équipe, chacun joue son rôle en donnant individuellement le meilleur de lui-même. Mais faire partie d'une équipe permet également de se concentrer sur son rôle en profitant des forces de chacun pour un résultat final bien meilleur.

Au sein de cette équipe, nous avons la possibilité de nouer des contacts privilégiés. Nos élèves en sont les principaux bénéficiaires : ils ont alors le plaisir de pratiquer leur instrument en groupes et d'apprendre à leur tour le jeu en équipe.

Une école de musique, ce sont aussi des locaux. Des locaux qui permettent à chacun de jouer son rôle. Nous, professeurs, avons besoin de locaux libres l'après-midi et le soir, adaptés à l'enseignement et accessibles facilement pour nos élèves.

Enfin, une école de musique, c'est une institution, un ensemble de règles du jeu et de valeurs acceptées par chacun. Ce cadre permet à l'équipe de construire son jeu et aux personnes formant son environnement direct, les élèves et leurs parents notamment, de comprendre ce jeu et d'y prendre part.

Tous ces éléments participent à l'identité de cette institution. Cette identité évolue et se construit avec le temps. Elle permet à chacun de se représenter une école de musique qui lui correspond.

L'ESM a une longue histoire et une identité forte. Chacun d'entre nous porte en lui une partie de cette identité. L'enseignement que nous offrons à nos élèves en est positivement influencé. Une école de musique comme l'ESM est une véritable richesse pour la qualité de notre enseignement.

Vincent Canu

A votre écoute !  
Lien entre les parents d'élève(s) et l'ESM

Chers parents,

L'application de la nouvelle loi (LEM) commence à déployer ses effets et engendre des changements qui vous questionnent peut-être. Dans ce contexte, l'ESM souhaite vous offrir un espace d'échange et d'écoute pour recueillir vos questions et vos préoccupations.

Membre du comité depuis quatre ans et ancien parent d'élève(s), j'ai le privilège de vous représenter et à ce titre je vous propose d'établir un lien direct entre vous et le comité. N'hésitez donc pas à me transmettre vos questions et vos remarques par téléphone au 021 / 616 00 49 ou par e-mail à cette adresse : [floriane.nikles@bluewin.ch](mailto:floriane.nikles@bluewin.ch). Je me ferai un plaisir de les relayer lors de nos séances et de vous tenir au courant des réponses débattues.

En espérant que vous serez nombreux à me contacter et dans cette attente, je vous souhaite un bel été.

Floriane Nikles

L'Ecole Sociale de Musique est reconnue par

